

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10.03.2014**

DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Gérard BECKER secrétaire de séance.

I. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.01.2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 24.01.2014

II. AVANT PROJET : VOIRIE COMMUNALE RUE DES ROMAINS EST

Le Maire, rappelle la délibération du 24 janvier 2014 et notamment la décision de réalisation des travaux en objet et présente les plans AVP concernant le projet,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend connaissance des plans présentés ;
- note l'organisation d'une réunion de riverains ;
- autorise le Maire de faire procéder à l'appel public à la concurrence et de signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

III. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide

- de modifier les statuts comme suit :

Article 4 - Objet et compétences –

Compétences obligatoires :

4.1. Aménagement de l'espace communautaire

Etudes, transformation en PLU (révision) ou modification, des POS existants.

Suppression de cette compétence

Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme des communes-membres.

A remplacer par : ***Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal***

4.2. Développement économique

Sont d'intérêt communautaire les ZAE (Zones d'Activités Economiques) Intercommunales suivantes :

- la ZAE SUD (13 ha), la ZAE SUD Extension (17 ha), la ZAE EST Extension (27 ha).
- les ZAE dont la conception et l'aménagement sont postérieurs au 01.01.2005,

Remplacer la surface de 27 ha en ZAE Est Extension par : ***5 ha***

Etudes préalables à l'ORAC (Opération de rénovation du commerce et de l'Artisanat) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)

*La dénomination ORAC est à remplacer par ***OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)****

Soutien du commerce de proximité par une aide en personnel et acquisition de matériel, en vue d'assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural et que l'initiative privée est défailante ou absente. Conclusion d'une convention avec le(s) bénéficiaire(s) de l'aide fixant les obligations de ce dernier.

Suppression de cette compétence.

Compétences optionnelles :

4.4. Protection et mise en valeur de l'environnement

L'Etude, la création, l'aménagement et l'équipement des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires.

A remplacer par : ***L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires***

Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin)

A remplacer par : ***Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin), ainsi que toute étude s'y rapportant***

Assurer la promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire dans les habitations. Ces aides, pour les

particuliers et les communes, viennent en complément de celles accordées par la Région Alsace, et après avis de l'ABF dans les secteurs concernés.

A remplacer par : *Assurer la promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.*

Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage individuel, organisées par l'ADEAN.

A remplacer par : *Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.*

4.5. Politique du logement et du cadre de vie

Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Possibilité d'abonder les aides accordées par l'ANAH ou tout autre organisme de l'Etat et/ou par la Région pour les propriétaires bailleurs (loyer conventionné, loyer intermédiaire) et les propriétaires occupants.

A remplacer par : *Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat. Possibilité d'abonder les aides accordées par l'ANAH, le Département, ou tout autre organisme de l'Etat, de la Région, etc, pour les propriétaires bailleurs (loyer conventionné, loyer intermédiaire) et les propriétaires occupants.*

4.6. Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires telles que définies ci-dessus.

A remplacer par : *Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires telles que définies au 4.2*

Etude, création, aménagement de voies routières avec leurs aménagements de sécurité et de stationnement permettant l'accès aux vestiges patrimoniaux (Vestiges historiques de Climbach et Fort de Schoenenbourg) et assurant la jonction avec le réseau de voirie communale ou départementale existant.

Suppression de cette compétence

Autres compétences

Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (acquisition de camionnettes frigorifiques, conventionnement avec d'autres communautés de communes). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

A remplacer par : *Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le*

subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

Signature d'une convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

Mise en place d'un Point d'Accès au Droit en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Bas-Rhin et la Ville de Wissembourg, Le but est d'apporter aux personnes domiciliées dans le ressort de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg une information gratuite sur leurs droits et obligations.

Exercice des fonctions de délégué à la curatelle d'Etat ou à la tutelle d'Etat des majeurs protégés. Exercice des fonctions de gérant de tutelle en qualité d'administrateur spécial. Ne sont pas concernés les majeurs protégés placés en institution où existe un gérant de tutelle. Possibilité de conventionnement avec d'autres communautés de communes de l'arrondissement de Wissembourg.

Suppression de ces compétences

Etude, signature d'une convention pour la mise en place d'une structure de formation continue transfrontalière.

A remplacer par : ***Etude, signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalières.***

Partager des services, assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres : mise en place de la dématérialisation des marchés publics.

A remplacer par : ***Partager des services, assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.***

Acquisition de la cité des douanes à Weiler et de ses terrains attenants en vue de la cession future pour transformation en maison-relais et construction de logements sociaux.

Suppression de cette compétence

IV. NOUVEAU CONTRAT PHOTOCOPIEUR

L'adjoint au maire François Rohmer présente l'offre de remplacement du photocopieur SHARP MX 2600 N de la mairie par un nouveau copieur SHARP MX 2640 NSF WIFI PS,

Le Conseil municipal, après délibération,

- prend note de l'économie trimestrielle engendrée par ce remplacement soit 255,17 € HT ;
- décide de procéder au remplacement conformément à l'offre présentée ;
- charge l'adjoint au maire de passer commande à l'entreprise Repro Bureautique du Rhin.

V. **MODIFICATION CONTRAT « ATSEM »**

Suite au départ à la retraite de Madame Jeannine Juncker, le Maire propose de modifier le contrat de travail ATSEM de Madame Marie Dumoulin comme suit :

Durée du contrat actuel : 21,50 heures/semaine

Nouvelle durée du contrat : 23,65 heures/semaine

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte la proposition du Maire ;
- fixe la date d'application de la présente modification au 1^{er} avril 2014 ;
- valide en sus, le contrat de travail de Madame Marie Dumoulin pour l'activité d'accompagnateur bus scolaire pour une durée hebdomadaire de travail de 4,50 heures.

Le Maire
Théo Schimpf